

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 Mars 2026

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

20-03-2026-05

Etaient présents : Mmes, CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard

Date de convocation le 16.03.2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 00
Votants : 15

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : ELECTION DES MAIRES DELEGUES

Sous la présidence du Maire, il est rappelé qu'il s'agit de procéder à l'élection des Maires Délégués.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment :

- les articles L.2113-1 et suivants relatifs aux fusions de communes,
- l'article L.2113-15 du CGCT, relatif aux communes associées,
- l'article L.2113-16 du CGCT, disposant que : « *Dans chaque commune associée, il est institué un Maire Délégué. Celui-ci est élu par le Conseil Municipal parmi ses membres.* »

Considérant que la commune de Mont est issue d'une fusion-association, et que les communes associées d'Arance, Gouze et Lendresse continuent d'exister juridiquement,

Considérant que, malgré la disparition du sectionnement électoral, il convient de procéder à l'élection des Maires délégués,

Modalités de l'élection :

Le Maire rappelle que :

- les Maires Délégués sont élus par le Conseil Municipal parmi ses Membres
- l'élection a lieu au scrutin secret
- elle se déroule à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour, conformément aux règles applicables à l'élection du Maire

Le Conseil Municipal décide de procéder séparément à l'élection des Maires Délégués pour chaque commune associée.

1- Élection du Maire délégué d'Arance :

Candidat : M. LATAPY Jean-Marc

Résultat du premier tour :

- Nombre de Conseillers présents : 15
- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu : M. LATAPY Jean-Marc : 15 voix

Proclamation : M. Jean-Marc LATAPY est proclamé Maire Délégué de la Commune associée d'Arance.

2- Élection du maire délégué de Gouze :

Candidat : M. Hervé HILLOOU

Résultat du premier tour :

- Nombre de Conseillers présents : 15
- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Hervé HILLOOU : 15 voix

Proclamation : M. Hervé HILLOOU est proclamé Maire délégué de la Commune associée de Gouze.

3- Élection du maire délégué de Lendresse :

Candidat : M. Patrick LOZANO

Résultat du premier tour :

- Nombre de Conseillers présents : 15
- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu : M. Patrick LOZANO : 15 voix

Proclamation : M. Patrick LOZANO est proclamé Maire délégué de la commune associée de Lendresse.

Les Maires délégués exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

La présente délibération sera :

- inscrite au registre des délibérations
- transmise au représentant de l'État dans le cadre du contrôle de légalité
- publiée conformément aux règles en vigueur

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Jacques CLAVE

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

